SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 25 février à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires,** Hervé FRACHISSE **membre suppléant.**

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Chantal BEQUILLARD à Thomas BIETRY, Hamid HAMLIL à Virginie REY, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Cédric PERRIN à Anaïs MONNIER et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 février	Le 18 février	En exercice	50
		Présents	39
		Votants	44

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2021-02-02 Budget Général-Débat d'orientation Budgétaire 2021

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule du Président

Le débat d'orientations budgétaires, qui prépare le vote du budget primitif, est un acte majeur dans la vie d'une collectivité, permettant de confronter la réalité des chiffres et les contraintes financières aux besoins nécessaires à la mise en œuvre de notre projet politique.

L'année 2020 devait constituer une année de transition, année charnière marquée par les échéances municipales et le renouvellement des instances. Elle a été surtout marquée par l'apparition du virus de la COVID-19 et son développement à l'échelle mondiale, où l'économie de l'ensemble des pays du globe a évolué au rythme de cette pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.
Au sein de la zone Euro, la chute vertigineuse du PIB due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des pays a été suivie par un rebond de l'activité sur la 2ème partie de l'année, en retrait toutefois par rapport à la même période l'année précédente (- 4,4%). Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transport, de restauration, et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays les plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).
Malgré les stratégies mises en place pour minimiser l'impact économique des mesures imposées (maintien des écoles ouvertes, préservation des secteurs de la construction et de l'industrie…), le repli de la croissance en zone Euro devrait s'établir à - 7,3% en moyenne sur l'ensemble de l'année. Un rebond à 3,9% est espéré pour 2021.

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie de la COVID-19 en 2020, notamment les secteurs précités : hébergement, restauration, fabrication d'équipements de transport, services de transport…
Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus avec le chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir les secteurs d'activité les plus durement touchés.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020 tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB.
Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6% du PIB et une dette publique à 122,3% du PIB.
L'inflation serait de +0,7 % en 2021 selon les dernières données disponibles. Concernant les valeurs locatives servant au calcul des bases des impôts locaux, celles-ci seront revalorisées de +0,2 % en 2021 (contre 0,9% en 2020).

Au-delà de l'exercice consistant à limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la Loi de Finances Initiale 2021 publiée le 30 décembre dernier met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement et de

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

construire autour de grands thèmes : transition énergétique et écologie, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires. Une subvention spéciale d'investissement dans le cadre du Plan de Relance est d'ailleurs mise en place pour la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités territoriales.

Cette année voit la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale, à savoir la suppression à terme de la taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers fiscaux. La mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA reportée par 2 fois dans les LFI précédentes devrait également entrer en vigueur à compter de 2021, tout comme le Compte Financier Unique (CFU), fusion du compte administratif de la collectivité et du compte de gestion de la Trésorerie.

Avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales de façon totale et pour l'ensemble des foyers français d'ici 2023, pour les règles d'encadrement et de liaison entre les taux, la taxe sur le foncier bâti remplacera la taxe d'habitation en tant qu'imposition pivot. Ainsi, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires ne pourront augmenter dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Afin de compenser la perte de recettes liée à la suppression de la taxe d'habitation, et dans la continuité de la réforme fiscale en cours, les communes percevront la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements, mais pas entièrement, dont le calcul sera effectué au niveau national.
Quant aux EPCI, afin de compenser cette perte de produit de TH, ils seront bénéficiaires d'une fraction de TVA. Le coefficient correcteur sera appliqué au montant annuel prévisionnel du produit global de TVA. Les EPCI devraient ainsi percevoir le dynamisme de l'enveloppe.
L'État dégrève la cotisation du contribuable sur la base des taux 2017 (en 2020). A partir de 2020, la commune, tout comme l'EPCI, a donc perdu son pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation, celui-ci étant figé sur celui de 2019. A partir de 2023, les communes et EPCI pourront à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et locaux vacants).
Ce mécanisme de compensation remplaçant un impôt local à nouveau par une dotation indexée sur les impôts nationaux supprime ainsi encore un peu plus le lien fiscal existant entre le contribuable et sa commune et brise par là-même le sentiment d'appartenance au territoire et l'implication dans le fonctionnement communal. Les EPCI perdent tout lien avec le contribuable local, si celui-ci n'est ni propriétaire ni chef d'entreprise. Ainsi, ces mesures ne font qu'éloigner les citoyens de la vie de la cité.

En 2021, la loi prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 50 millions d'euros, uniquement fléchée sur les départements et les régions, et concernant la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ainsi que la Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale (DTCE). Les variables d'ajustement du bloc communal sont, elles, totalement épargnées.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stable avec un montant de 26,758 milliards d'euros. La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) conservera son niveau de 2020 en 2021. Il en va de même pour la DETR, dont le niveau est sensiblement le même que l'année dernière.
Cependant, comme les années précédentes, et ce malgré les affirmations du gouvernement quant au maintien des différentes dotations aux collectivités, la Communauté de communes du Sud Territoire fait partie des collectivités impactées de façon systématique, même si elle l'est parfois dans de faibles proportions, par la moindre évolution de ces dotations. Il y a fort à parier que cette année

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

n'échappera pas à la tradition : la collectivité devra faire preuve de vigilance quant à l'évolution de ses dépenses et recettes.

C'est dans ce contexte difficile et incertain que les collectivités, dont la nôtre, se doivent d'établir leur budget. Et cette année, de façon certaine, les données concernant les bases fiscales ne nous sont pas communiquées dans des délais permettant d'en disposer pour le débat d'orientations budgétaires, rendant l'exercice encore plus difficile.
Mais à nouveau, et ce malgré les réformes de la fiscalité locale, nous pouvons à minima envisager de disposer de recettes dynamiques en matière de cotisation foncière des entreprises, liées notamment aux investissements importants qui ont été réalisés ces dernières années par la collectivité et par la SEM Sud Développement (à hauteur de 54 millions d'euros à elle seule), qui devraient se poursuivre cette année encore, et qui ont permis une forte augmentation des bases encore visible cette année. En effet, entre 2010 et 2020, le produit de CFE est passé de 1 013 624 euros à 1 965 660 euros (+94%), le taux n'ayant lui que peu augmenté.

Malgré les effets de la crise sanitaire sur l'économie en général et sur les finances des collectivités, la communauté de communes n'entend pas rester attentiste en matière d'investissements et de projets. Ainsi, tout en portant une vigilance particulière aux dépenses de fonctionnement, notamment aux charges sur lesquelles nous avons encore prise, notre budget de fonctionnement devrait s'équilibrer aux alentours de 14 millions d'euros, permettant ainsi à la Communauté de communes d'exercer ses compétences et d'assumer ses différentes missions.

En effet, la Communauté de communes du Sud Territoire, malgré un contexte financier toujours plus tendu, entend poursuivre son travail, dans la dynamique engagée depuis plusieurs années maintenant, et rester une collectivité de projet, une collectivité d'investissement à même de dessiner l'avenir de son territoire et de construire son attractivité.

C'est ainsi qu'en 2021 sont poursuivis plusieurs projets et opérations initiés au cours de l'année précédente et retardés, pour certains, par la crise sanitaire.
L'OPAH engagée ces dernières années entre dans une nouvelle année de suivi-animation, nous l'espérons dans la même dynamique que depuis ces derniers mois. La convention AMI bourg-centre, signée avec la Région en 2019, entre, elle aussi, dans sa phase opérationnelle en 2021, avec entre autres pour la CCST la réalisation du projet de réhabilitation de l'aile sud des Fonteneilles qui accueillera d'ici septembre les locaux de la Police Municipale Intercommunale et l'antenne beaucourtoise de l'école de musique intercommunale du Sud Territoire. Cette opération d'un montant de 1 200 000 euros au global est l'un des projets phares de l'année 2021, et l'accomplissement de nombreuses années de réflexion et études sur le devenir de ce bâtiment au patrimoine architectural remarquable, témoignage de l'histoire industrielle de la commune et du Sud Territoire.
La CCST pourra également continuer dans la même dynamique que ces 2 dernières années en matière de communication, avec différentes publications, le développement de la signalétique, et la poursuite des partenariats de communication des années précédentes.
Dans la poursuite de l'OCMACS qui a pris fin en février 2019, la CCST poursuit ses efforts et ses initiatives en matière de revitalisation et de soutien au commerce local, avec 5 nouvelles éditions de marchés du terroir, mais aussi la construction d'une maison du terroir à Vellescot.

En matière de développement économique, et en prolongement des réflexions et investissements engagés depuis sa création, la Communauté de communes poursuit l'entretien de ses zones d'activités, son programme d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise, et elle est associée depuis le début de la crise sanitaire au Pacte régional des Territoires destiné à soutenir financièrement l'économie de proximité.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Afin de permettre à la SEM Sud Développement, principal outil de notre territoire en matière de développement économique, de poursuivre ses investissements, la collectivité envisage un apport en capital à la société de 1,5 million d'euros.
Un budget d'investissement établi à environ 6,3 millions d'euros devrait permettre à la CCST de réaliser ces différents projets en 2021.

En matière d'eau et d'assainissement, cette année ne marque pas non plus un coup d'arrêt dans les investissements et les travaux prévus, conformément au planning décidé en 2015. Après l'achèvement des travaux d'eau potable permettant à la CCST d'être auto-suffisante depuis le début d'année, il est envisagé sur 2021 le renouvellement de conduites, réseaux et ouvrages. Plusieurs communes seront également raccordées en assainissement collectif dans le respect des délais annoncés.
En matière d'ordures ménagères, cette année verra la poursuite des études engagées en matière d'extension de consignes de tri, de collecte des bio-déchets en séparé et la réalisation des travaux de réfection des locaux sociaux sur la déchetterie de Fêche l'Église.
Concernant la compétence GEMAPI, 2021 marque la première année de travaux de restauration de l'Allaine sur le linéaire traversant Delle. En parallèle, les études se poursuivent sur la partie du cours d'eau située dans la plaine de l'Allaine.

En 2021, dans la lignée des années précédentes, la Communauté de communes du Sud Territoire entend poursuivre ses investissements, son implication au service des habitants, et son combat pour rester un territoire attractif et dynamique, pour les entreprises qu'elle conforte et accueille sur son périmètre mais aussi pour sa population, étant entendu que les seuls combats qu'on est sûrs de perdre sont ceux que l'on n'engage pas.

Recettes fiscales (en attente des bases 2021 DGFIP et l'état FDL 2021)

	Taux 2020	Bases prévisionnelles 2020	recettes 2020 indiquées sur état 1386-TF/1386-RC/ 1386 bis-TH/1081-B CFE	bases 2020 indiquées sur état 1386-TF/1386-RC/ 1386 bis-TH/ 1081-B CFE	*Bases estimées* ***2021**** *+0,2% (sauf TH figée)*	*Recettes estimées* ***2021 SANS AUGMENTATION***
CFE	26,55	7 382 000,00 €	1 965 660,00 €	7 382 555,00 €	7 397 320,11 €	**1 963 988,49 €**
TH	9,52	24 015 000,00 €	2 288 958,00 €	23 632 903,00 €	24 015 000,00 €	**2 288 958,00 €**
TFB	3	26 352 000,00 €	798 238,00 €	26 604 532,00 €	26 657 741,06 €	**799 732,23 €**
TFNB	1,61	467 000,00 €	7 519,00 €	466 869,00 €	467 802,74 €	**7 531,62 €**
TOTAL		58 216 000,00 €	5 060 375,00 €	58 086 859,00 €	58 537 863,91 €	**5 060 210,35 €**

***hors rôles supplémentaires éventuels**

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Evolution des dotations

	2016	2017	2018	***2019***	***2020***	***estimation 2021***
Dotation d'intercommunalité	352 966	273 599	243 754	*267 423*	*292 988*	*293 000*
Dotation de compensation	1 422 621	1 383 090	1 354 209	*1 323 115*	*1 298 924*	*1 300 000*
Dotation de compensation de la réforme de la TP	163 648	152 318	163 648	*160 466*	*158 630*	*158 000*
Dotation uniques spécifiques TP	7 413					
Attribution du fonds départemental de la TP	188 023	172 935	125 035	*116 806*	*116 799*	*116 000*
Compensation au titre de la CET	638	370	200	*27 878*	*30 477*	*30 500*
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	470			*538*	*547*	*500*
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	92 535	156 068	163 722	*171 799*	*182 874*	*182 000*
TOTAL	2 228 314	2 138 380	2 050 568	2 068 025	2 081 239	2 080 000

Sur l'évolution des dotations d'Etat, nous constatons :

Une perte de 138 179.08 € entre 2013 et 2014
Une perte de 185 711.18 € entre 2014 et 2015
Une perte de 201 925.92 € entre 2015 et 2016
Une perte de 89 934.08 € entre 2016 et 2017
Une perte de 87 812.49 € entre 2017 et 2018
Une perte de **6 211.81 €** entre 2018 et 2019

Soit une perte cumulée depuis 2013 de **3 016 973.09**

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Etat de la dette

L'endettement au 1er janvier 2020 était de 8 573 193.47 €.
L'encours remboursé sur 2020 représentait 648 288.81 € soit 484 106.99 € en capital et 164 181.82 € en intérêts.
Le capital restant à rembourser en 2021 est de 8 089 086.48 €.

Situation actuelle :

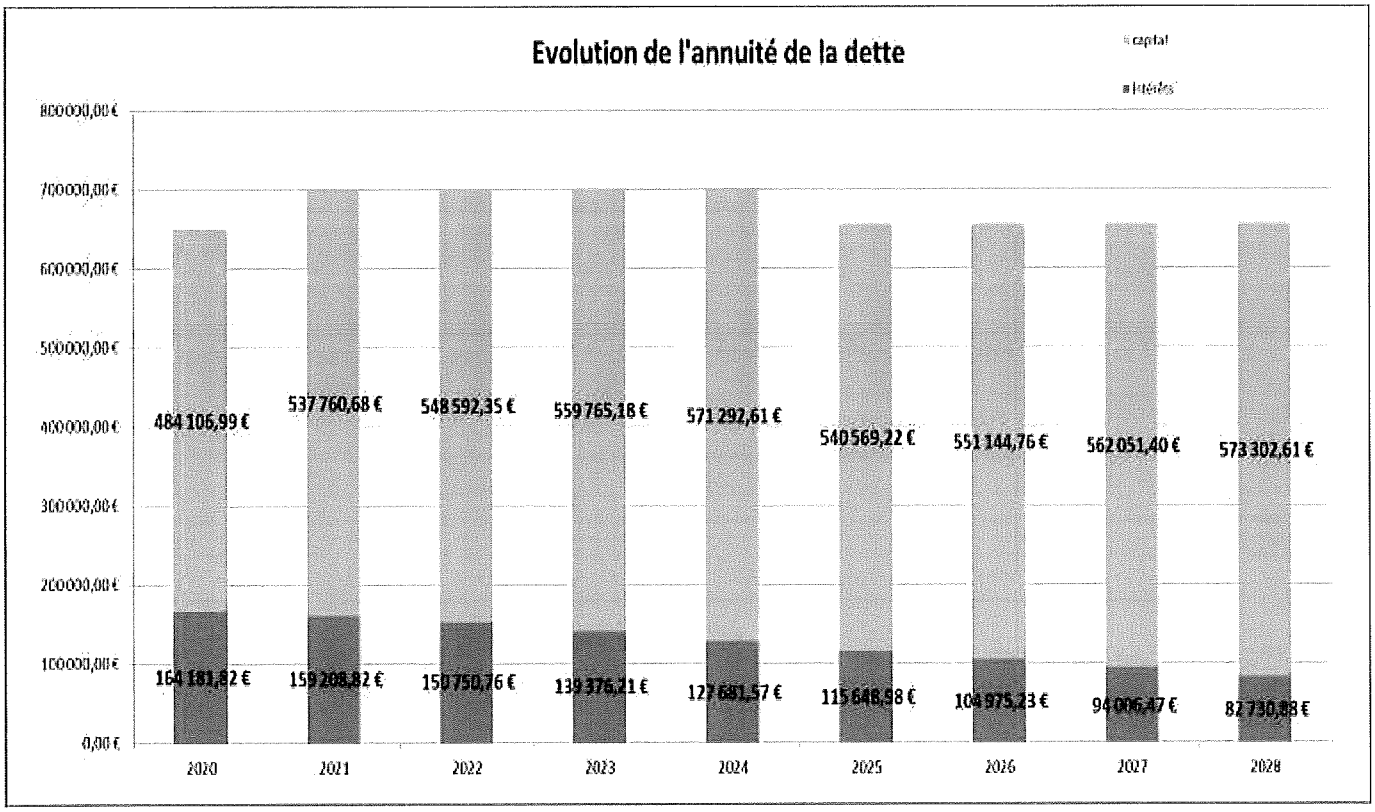

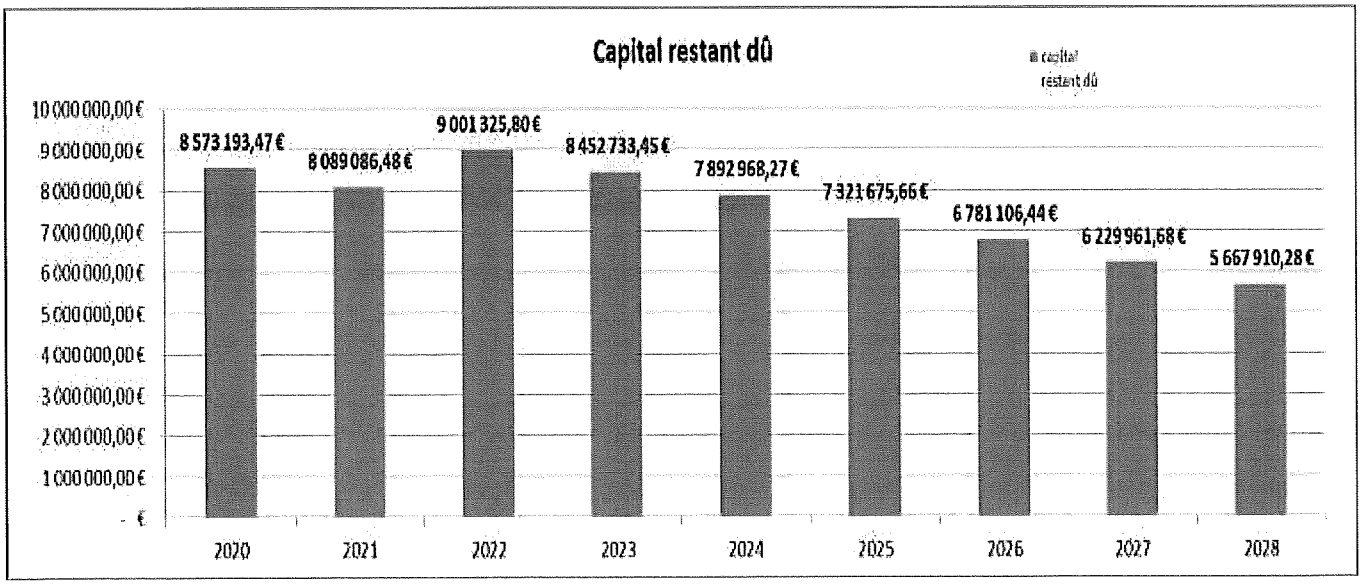

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Situation avec un emprunt simulé de 2 650 000 € :

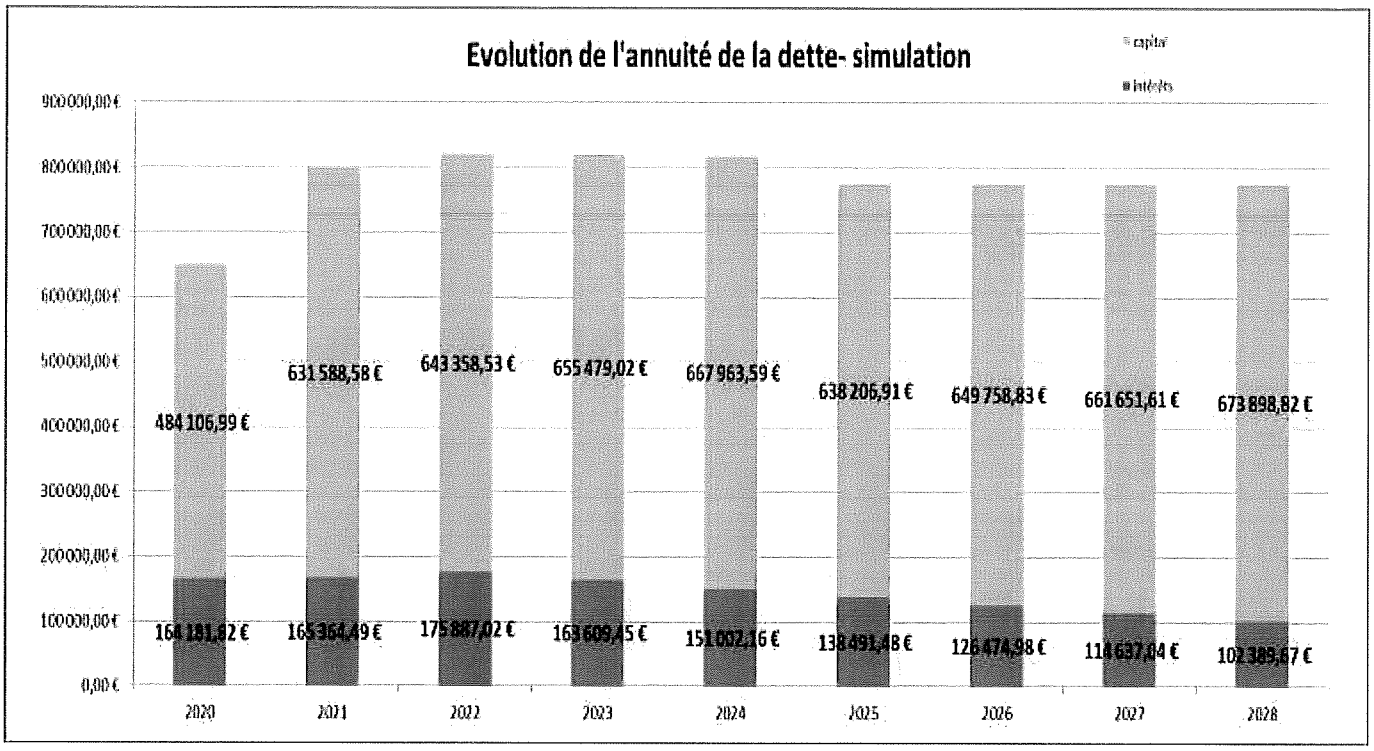

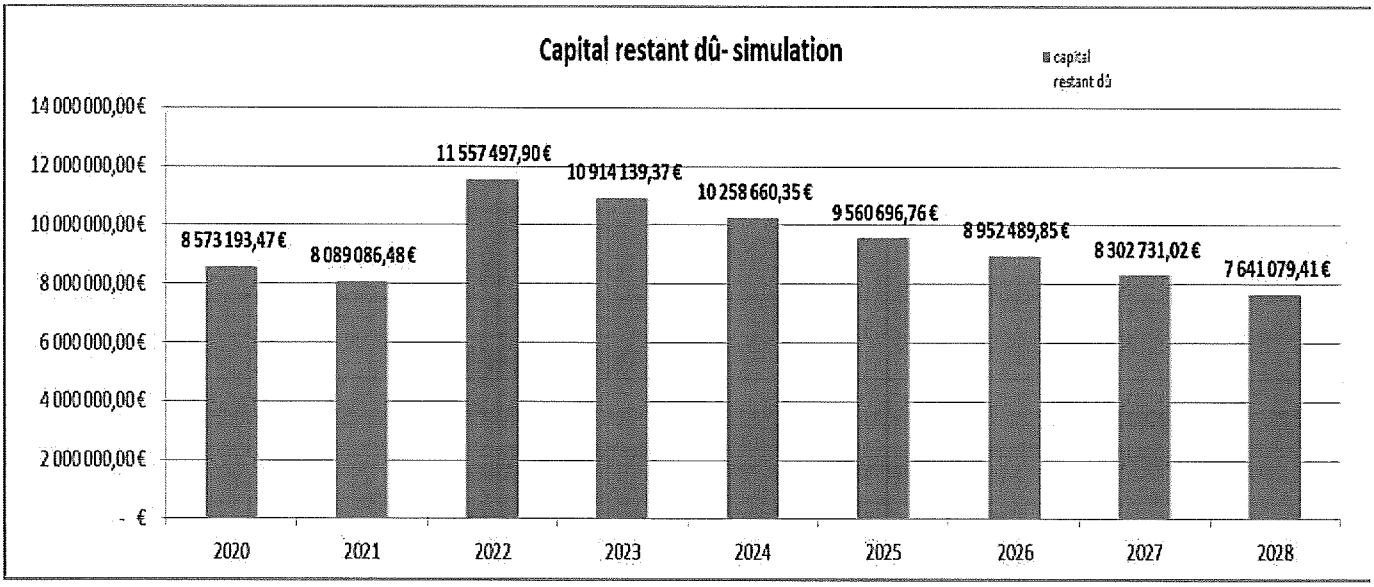

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Evolution des effectifs et charges de personnel

	2017	2018	2019	2020
Effectifs équivalent temps plein (35h)	64	68	70	83.5
Charges de personnel	2 732 614.70€	2 715 620.65 €	2 889 929.86 €	3 372 385.06 €
Prises de compétence		Ecole de musique		Centre aquatique

Pour l'année 2021, les charges de personnel sont estimées à **3 480 000 €.**
Ce montant prend en compte :

- Les charges de personnel du Centre aquatique de Delle pour une année pleine.
- Un recrutement au siège pour l'accueil ainsi qu'un chargé de mission supplémentaire, à compter du mois d'avril.
- Un recrutement pour le service GEMAPI
- Un recrutement supplémentaire pour le service de police
- Les revalorisations, avancements et reclassement pour l'ensemble des services.

Structure des effectifs

Effectif au 31/12/20	Nombre agents		ETP
Catégorie A	6	titulaires	6
Catégorie B	13	titulaires	12,8
Catégorie C	55	titulaires	51,26
TOTAL	74		**70,06**

Il convient d'ajouter **13.5 équivalents temps plein en statut de non titulaire** (hors catégorie).

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Répartition 2020 des rémunérations

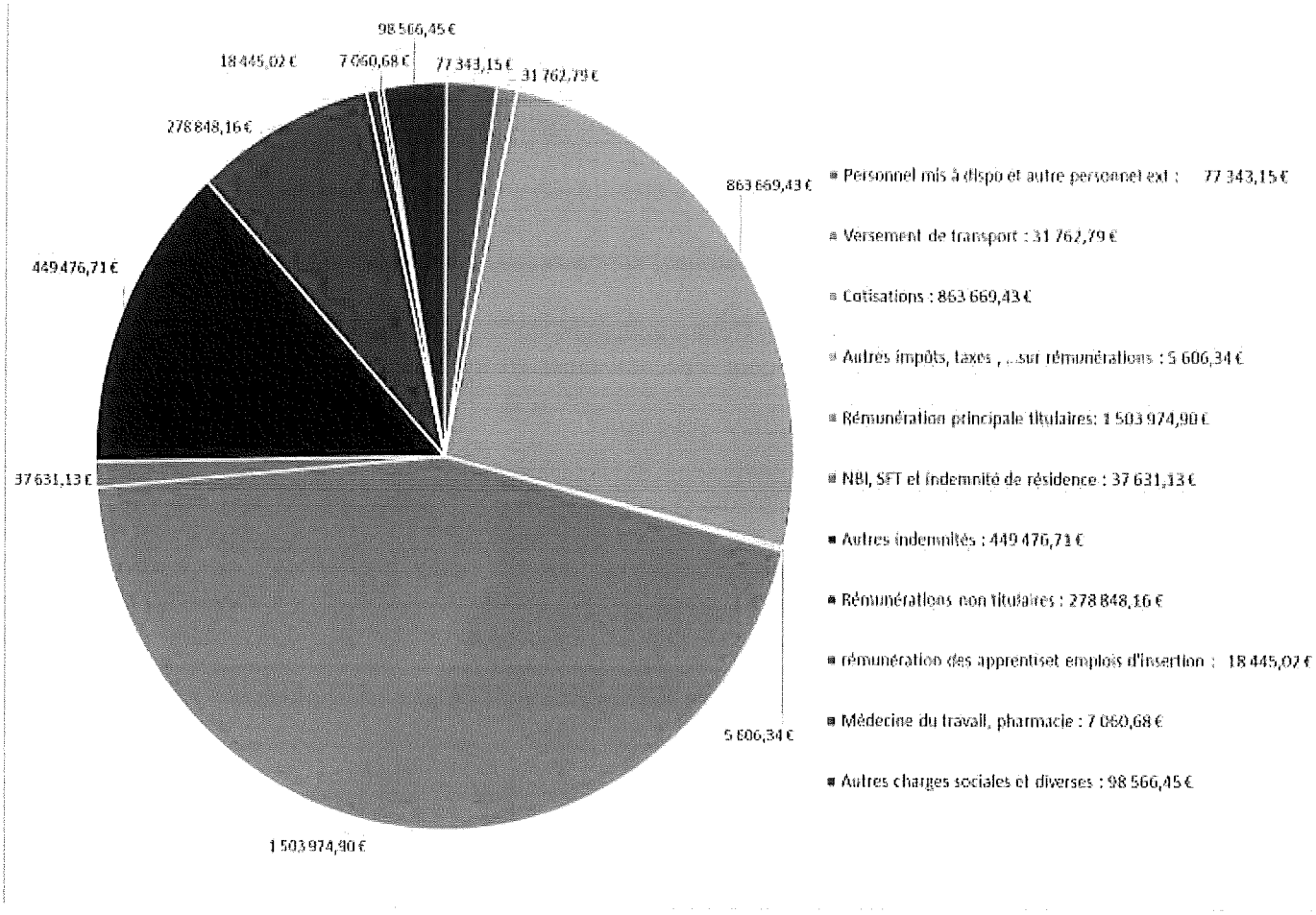

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Etat sur la mutualisation

Les mutualisations déjà réalisées :
Plusieurs services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

- La police intercommunale créée en 2011

21 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Courtelevant, Courcelles, Delle, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Recouvrance, Saint-Dizier, Vellescot).
Le service compte 9 agents.

- Le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot).
Le service compte 1,5 agent.

- La Société Publique Locale Sud Immobilier

Créée en 2013 et dont les actionnaires sont exclusivement la CCST et 22 communes du Sud Territoire, la SPL Sud Immobilier a été constituée pour apporter des compétences en matière d'ingénierie, de montage et de suivi d'opérations pour les communes, dans le cadre de réalisation d'opérations d'aménagement, d'opérations de construction et d'exploitations de services.
Un appui administratif et technique est donc disponible pour les communes sous forme de prestations de services facturées sous des conditions « in-house » (en interne), et réglées par convention entre la SPL et les communes actionnaires ou la Communauté de Communes.

- Le conseil juridique

Depuis le 1er janvier 2016, la CCST adhère au service de SVP.
La CCST a souhaité faire bénéficier ses communes membres de ce service dans le cadre d'une mutualisation d'un accompagnement juridique.
Ainsi, pour toute question, les communes s'adressent par écrit (courrier ou mail) à la CCST qui se charge de consulter les services de SVP pour ensuite transmettre les réponses juridiques aux problématiques soulevées.

- La fourrière automobile

A l'issue d'une période d'organisation et mise en place de ce nouveau service au sein de la Communauté de Communes au courant de l'année 2018, la fourrière automobile devient opérationnelle à compter du 1er janvier 2019.
24 communes adhérentes bénéficient désormais d'un service supplémentaire, leur permettant de retirer du domaine public des véhicules abandonnés par leur propriétaire et pouvant générer un risque à la sécurité publique.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Une image du compte administratif 2020

CA 2020 provisoire	Résultats 2020	Résultats 2019 reportés	Tous exercices confondus			Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2020
Fonctionnement	**362 674,42**	**3 626 465,21**	**3 989 139,63**		Dépenses	537 700,89
Investissement	**145 452,69**	**108 674,30**	**254 126,99**		Recettes	329 992,50
Total cumulé			**4 243 266,62**			- 207 708,39

Les **premières projections** laissent apparaître :

En fonctionnement :

- Un résultat d'exercice excédentaire de 362 674.42 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2019 de 3 626 465.21 €, soit un excédent global de 3 989 139.63 €

En investissement :

- Un résultat excédentaire de 145 452.69 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2019 de 108 674.30 €, soit un résultat global de 254 126.99 €.

- Des restes à réaliser à hauteur de 537 700.89 € en dépenses et à hauteur de 329 992.50 € en recettes.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Les orientations 2021

Affaires générales

Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP. Sur l'année 2020, 1217 dossiers ont été instruits par le service.

Les principaux investissements prévus en 2021 sont essentiellement liés à la numérisation et l'intégration de nouvelles couches de données dans le logiciel d'instruction (notamment des nouveaux documents d'urbanisme communaux au fur et à mesure de leur approbation).

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à environ **115 000 euros** (dont environ 75 000 euros de charges de personnel).

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Afin de permettre la poursuite des efforts en matière de réhabilitation et d'amélioration des logements suite à la première OPAH menée entre 2006 et 2010, la CCST a lancé le 25 juin 2019, en partenariat avec l'État, l'ANAH et le Département du Territoire de Belfort, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'une durée de 3 ans.

La mission de suivi-animation a été confiée à la société URBAM Conseil pour un coût de 168 900 € HT sur 3 ans, soit un coût de 56 300 € HT pour l'année 2021. Les subventions attendues sont de 35 % de l'ANAH (19 705 € HT) et 15 % du Département du Territoire de Belfort (8 445 € HT).

En matière d'investissement, compte tenu de l'objectif global de 204 projets correspondant à une participation de la CCST de 313 500 € sur 3 années, il est prévu un crédit de 104 500 € pour 68 projets en 2021. L'ANAH devrait participer, au titre de la part variable, à hauteur de 38 640 €.

École de musique

Après la prise de compétence en septembre 2018 par la CCST concernant l'enseignement musical spécialisé, l'année 2021 va constituer la 3ème année pleine de fonctionnement pour cette encore « jeune » école de musique dont l'activité, on l'espère, ne sera pas trop perturbée par le contexte sanitaire. Elle sera surtout marquée par la mise en place d'un nouveau site d'enseignement à Beaucourt (réhabilitation des bâtiments industriels des Fonteneilles) qui donnera une meilleure visibilité et un nouveau rayonnement à ce service intercommunal. La mise en œuvre de ce projet nécessitera d'aménager ce nouvel équipement pour pouvoir accueillir du public dès septembre.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Par ailleurs, il est prévu de poursuivre l'acquisition d'instruments de musique qui permet d'être plus efficace et plus autonome, ainsi que l'achat de nouvelles partitions.
Pour 2021, on estime l'écolage (montant des inscriptions) à environ 26 000 euros et la CCST devrait percevoir une subvention du département qui, selon les dernières modalités de calcul, devrait s'élever à environ 17 000 euros.

Service police intercommunale

La Police Municipale Intercommunale est dotée d'équipements lui permettant d'assurer ses missions dans des conditions très satisfaisantes. L'acquisition ou le renouvellement de matériels tout au long de l'année 2020 a permis de garantir voire améliorer le travail des agents sur le terrain et de renforcer leur sécurité :

- En 2020, le parc automobile est composé de 3 véhicules CITROEN BERLINGO neufs (renouvellement- location - étalé sur ces 3 dernières années avec l'acquisition du 3ème CITROEN BERLINGO en fin d'année).
- L'acquisition de radios individuelles afin d'améliorer la sécurité des agents en intervention (régulation de la circulation en cas d'événements sur les routes, communication entre agents lors d'interventions diverses...)
- Un effort a également été réalisé quant à l'armement du personnel. Fin d'année 2020, l'ensemble des agents détiennent leurs autorisations préfectorales afin qu'ils puissent être armés (Pistolet à Impulsions Electriques, Bâtons télescopiques...), en particulier les nouvelles recrues qui ont pu bénéficier de formations dans ce domaine.

Afin de pouvoir consolider l'efficacité du service sur les 21 communes de la Communauté de Communes du Sud Territoire adhérentes à la Police Municipale Intercommunale, un recrutement d'un nouvel agent est envisagé. L'effectif réalisé serait alors de 10 Policiers en 2021. Cette perspective s'inscrit dans le cadre prévisionnel de la mise à disposition de futurs locaux mais également au regard de nouvelles tâches attribuées, ces dernières années, au service (urbanisme, fourrière automobile).

Les travaux dans le bâtiment des Fonteneilles à Beaucourt initialement prévus en 2020 ont subi un retard en raison de la crise sanitaire mais les locaux prévus afin d'accueillir la Police Municipale Intercommunale devraient être opérationnels au 2ème semestre 2021. De plus, la motivation de doter d'armes létales le personnel de la Police s'inscrit dans la logique que la collectivité et les élus affichent, dans un contexte sécuritaire de plus en plus érodé.

Il est envisagé de procéder à :

- L'acquisition de matériels d'armement (pistolets, armoires fortes, aménagements divers)
- L'acquisition d'ordinateurs supplémentaires
- L'acquisition de mobilier

Sont également prévus au budget 2021 :

- Les formations théoriques et techniques du personnel
- Les différentes maintenances obligatoires (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, logiciel,

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

LOGITUD, GVE, mise à jour documents professionnels, entretien des véhicules etc....)

- L'habillement du personnel

Les recettes de fonctionnement proviennent quant à elles de la participation des communes adhérentes pour un montant de 118 200 €.

Communication

L'objectif principal de la communication mise en œuvre à la CCST est de mettre en avant l'action intercommunale portée par les élus et, plus globalement, de promouvoir le Sud Territoire. L'enjeu est de faire connaître (de l'extérieur) et reconnaître (des habitants) les atouts de ce territoire en développant une image positive et attractive.
Pour ce faire, la fonction communication agit à deux niveaux : en transversal en tant que levier stratégique de développement et en accompagnement des différents services pour valoriser leurs réalisations.
Plusieurs partenariats de communication font également partie du programme d'actions 2021.

Ci-dessous les principales actions de communication envisagées en 2021 :

1/ Publications

- Magazine Echo du Sud Territoire
  En 2019, la périodicité du magazine est passée de 2 à 3 numéros annuels (mars / juillet / novembre). En 2020, compte tenu du contexte sanitaire seul deux numéros ont pu paraître (juillet et novembre). Il est proposé de revenir à la même périodicité que 2019 pour 2021 soit 3 numéros. Le magazine, entièrement élaboré en interne, est édité à 12 000 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres.
  → **3 numéros de l'Echo du Sud**

- Insertion dans des supports à rayonnement extra-territorial

Encarts magazine, publi-reportages notamment.

2/ Développement de la signalétique

En vue de développer une image forte, dynamique et attractive du Sud Territoire, la signalétique sera revue et développée avec le remplacement du panneau routier accidenté à Beaucourt, le remplacement des 3 bâches routières avec un nouveau visuel, la réalisation de nouveaux kakémonos pour les accueils des services et les manifestations, les repiquages de bâches nécessaires aux 5 éditions prévues de marché du terroir et des panneaux marquants les entrées de la CCST.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

3/ Partenariats de communication

- Avec 6 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial
  MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandv'Hilare fait son show, Nuits d'été (Milandre), Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique) et fête de l'Ane (Suarce)

- Festival Musique Plein Sud dans les villages du Sud Territoire
  Pour les 10 ans de la manifestation, il est prévu un budget supplémentaire afin de proposer une formule étoffée « anniversaire » de ce rendez-vous devenu incontournable et qui sera idéalement programmé au début de l'été.

- Des reportages photos seront notamment programmés.

4/ Achat de matériel

Compte tenu de l'internalisation de la fonction PAO (Publication Assistée par Ordinateur) et du développement de la réalisation de vidéos, il est proposé de renouveler une partie du matériel informatique.
Enfin, il est prévu d'investir dans du matériel de sonorisation.

5/ Communication touristique

- Édition brochures de randonnées
- Nouveaux panneaux de randonnées familles
- Nouveaux sets de table (30 000 ex.)
- Réédition des cartes postales

Tourisme

Sentiers de randonnées

- La CCST dispose de 20 sentiers de randonnées entretenus par BALISAGE 90
- Compte tenu de la dangerosité du sentier N°10 « Circuit des 3 vallées » à Lebetain, des interventions sont à prévoir. Les prestations seraient la mise en place d'un petit pont traversant le cours d'eau situé sur le tracé et surtout l'installation d'une rampe de corde permettant de sécuriser la montée se trouvant sur le circuit (principale difficulté).
- Un tracé a été étudié pour réunir les sites de Brebotte – Joncherey - Courtelevant ce qui devrait générer un investissement de conception et signalisation.

Développement touristique

- Dans le cadre de son développement touristique et afin d'étoffer l'offre en matière de structures d'accueil et d'hébergement, la CCST prévoit d'acquérir le camping municipal de Joncherey.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Fonteneilles

Propriétaire de cet ancien bâtiment industriel situé sur la commune de Beaucourt, la Communauté de communes a pour projet de faire aménager dans ce bâtiment des logements sur les 3 niveaux des ailes Ouest et Nord. L'aile Sud, restant propriété de la CCST, est dévolue à des activités tertiaires, commerciales et/ou de services publics.
Suite à une pré-commercialisation insuffisante des lofts prévus sur le projet initial confié à la société Loft Company, et au choix de cette dernière de ne pas poursuivre, des contacts ont été pris avec la société IDEHA afin d'envisager la commercialisation, dans un premier temps, de logements sociaux sur une partie de l'aile Ouest.
En parallèle de ce projet, la Communauté de communes, propriétaire de l'aile sud, a lancé un marché d'études et maîtrise d'œuvre en 2019, poursuivi les études et démarches administratives tout au long de l'année 2020 afin de procéder, en fin d'année 2020, à la consultation des entreprises pour réalisation des travaux de gros œuvre sur l'ensemble de l'aile et l'aménagement des locaux de la Police Municipale Intercommunale et de l'antenne beaucourtoise de l'Ecole de Musique Intercommunale au rez-de-chaussée.
Les travaux, attribués début 2021 à L'AUBE, devraient se dérouler sur la première partie de l'année 2021, pour permettre aux services l'entrée dans leurs locaux d'ici début septembre.
D'un montant de travaux de 1 100 000 euros, ce projet est soutenu par l'État au titre de la DSIL pour un montant de 220 000 euros, par la Région dans le cadre de l'AMI revitalisation des Bourgs-centres pour 198 000 euros.

Développement économique

Marchés du Terroir

5 manifestations sont à prévoir et pour la 5ème édition des Marchés du Terroir, il serait pertinent d'associer aux exposants des possibilités de démonstrations de prestataires types Maréchal Ferrant ou Chaudronnier.

Construction d'une maison du terroir

La Collectivité soucieuse de dynamiser l'activité économique et renforcer son offre touristique et culturelle souhaite développer la promotion des circuits courts issus de l'agriculture ou de l'artisanat local sur son territoire à travers un point de vente structuré permettant une mutualisation de l'offre locale pour les producteurs locaux ou régionaux.
La maison du terroir sera implantée à Vellescot.

Augmentation du capital de la SEM Sud Développement

La SEM Sud-Développement, dont la communauté de communes est l'actionnaire majoritaire, a été créée afin de soutenir l'activité économique sur le territoire communautaire, à travers la réalisation ou la restructuration de locaux. Elle est aujourd'hui propriétaire d'environ 42 000 m² de bâtiments, et son action a permis le maintien et le développement de plusieurs entreprises sur le territoire communautaire, ainsi que l'installation du siège social de LISI aux Forges de Grandvillars, sur un

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

site dont la restructuration est pratiquement achevée. Elle achève actuellement la restructuration du site de LISI Automotive à Delle. Au total, ce sont environ 54 M€ qui ont été investis.
Les entreprises locataires de la SEM ont ainsi pu consacrer leur capacité d'investissement à leur outil productif, sans augmentation de leur encours d'emprunt.
Non seulement les opérations menées ont permis la préservation de plusieurs centaines d'emplois, mais les investissements réalisés ont eu pour conséquence une augmentation sensible des bases fiscales, générant ainsi une dynamique. Par ailleurs, la plupart des opérations réalisées ont porté sur la restructuration de sites anciens, permettant ainsi de minorer la consommation de foncier sur les zones d'activité.
De façon générale, les investissements d'une SEM sont financés à hauteur de 80% par l'emprunt et de 20% par des capitaux propres. L'ensemble du capital social a ainsi été affecté aux opérations déjà menées, avec une reconstitution s'opérant après l'arrivée à échéance des emprunts, dont l'annuité est couverte par les loyers.
Eu égard aux projets actuellement à l'étude, dont certains sont accélérés par le plan de relance qui permet d'apporter des financements importants pour le redéveloppement industriel, projets qui ne pourront toutefois, pour la plupart, déboucher sans un portage immobilier, il est nécessaire de poursuivre l'action de la Société, et donc de lui permettre d'augmenter son capital social pour permettre la réalisation de nouvelles opérations.
Il est proposé, au titre de l'exercice 2021, d'inscrire à ce titre des crédits à hauteur de 1 500 000 €.

Entretien et réparation des différents parcs d'activités

Les dépenses de fonctionnement pour les parcs d'activités de la collectivité se montent globalement à 44 970 € HT. Cette somme comprend principalement l'entretien des différentes zones d'activités et des espaces verts du centre aquatique pour un montant de 33 800 € HT et la rénovation des candélabres de la zone des Popins à Beaucourt pour un montant de 4 968 € HT.

Concessions

Une enveloppe de 200 000 € est prévue dans le cadre des concessions des Forges et du Technoparc.

Les soutiens financiers à nos partenaires

La collectivité soutiendra financièrement dans leurs actions en 2021 à hauteur de **65 000 €** les partenaires suivants : l'ADNFC, le MEDEF et la Mission locale.

L'Aide à l'Immobilier d'Entreprises :

La CCST a mis en place en 2018 une politique d'aide à l'immobilier d'entreprises afin de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises. Une enveloppe de **80 000 €** est prévue cette année.

Association au plan Régional : le Fonds Régional des Territoires et le Fonds Régional d'Avances Remboursables

Depuis le début de la crise sanitaire et économique, la Communauté de Communes du Sud Territoire et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont travaillé en commun pour mettre en place un

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Pacte régional des territoires pour soutenir financièrement l'économie de proximité. Ce plan se découpe en deux axes.

Le premier axe :
Le fonds Régional des Territoires qui a pour objectif d'apporter une aide aux investissements et/ou une aide à la trésorerie en fonctionnement.
A ce stade, la contribution de la CCST est de 23 531 € en investissement et 23 531 € en fonctionnement. La contribution de la Région est de 94 124 € en investissement et 70 593 € en fonctionnement.
Le second axe :
Le Fonds Régional d'avances remboursables qui vise à attribuer des avances remboursables comprises entre 3 000 € et 15 000 € afin de consolider la trésorerie des entreprises impactées par la crise de la COVID-19 et/ou souhaitant mettre en œuvre un projet d'investissement.

Il convient d'inscrire au budget général 2021 :

- En dépenses d'investissement : 23 531 € à verser à la Région au titre du second axe,
- En dépenses d'investissement : 117 655 € à allouer sur délibération aux entreprises retenues au titre du premier axe,
- En recettes d'investissement : 28 237, 20 € en provenance de la Région et destinés au premier axe
- En dépenses de fonctionnement : 94 124 € à allouer sur délibération aux entreprises retenues au titre du premier axe,
- En recettes de fonctionnement : 54 121,30 € en provenance de la Région et destinés au premier axe.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Les grandes lignes du Budget primitif 2021

En fonctionnement

Les dépenses 2021 **14 092 500 €**

Dont notamment :

-Charges à caractère général	805 000 €
-Charges de personnel	3 480 000 €
-Compensations versées aux communes	3 606 343 €
-Fonds de concours de solidarité	348 500 €
-Amortissements	615 000 €
-SDIS	1 187 974 €
-Charges exceptionnelles (dont versement B. annexes)	1 234 000 €
-Un virement à la section d'INV	2 200 000 €

Les recettes 2021 **16 388 608 €**

Dont notamment :

-Impôts, taxes	7 382 000 €
-Dotations, participations	2 080 000 €
-Reversement des budgets annexes (comptes 70841/70872) Et participation à la PM	2 658 000 €
-Excédent reporté 2020	3 989 139 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 296 108 € à la fin de l'exercice 2021.

En investissement

Les dépenses 2021 **6 314 000 €**

Dont notamment :

- Immobilisations incorporelles	95 000 €
- Immobilisations corporelles	925 000 €
- Subv. d'équipement versées (fds de concours, subv équipement…)	1 245 000 €
- Immobilisations en cours	1 632 500 €
- Emprunts (rbst K)	540 000 €
- Participations et créances	1 500 000 €
- Autres immobilisations (dont concession/ equ. zacs)	312 000 €

Les recettes 2021 **6 571 126 €**

Dont notamment :

- Amortissements	615 000 €
- FCTVA	424 000 €
-Excédent reporté 2020	254 126 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de 257 126 € à la fin de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_02-BF

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 du Budget Général.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. **Et publication ou notification le** 05/03/2021 Le Président, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE	**Le Président,** Le Président Christian [illegible] COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE